

Aéroports de Paris

Décision n° DG/2004/1892 du 28 juin 2004 portant modification de la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003NOR : *EQUA0410192S*

Le directeur général,

Vu la décision n° PR/2003/2303 du 21 juillet 2003 modifiée par décision n° PR/2004/1891 du 28 juin 2004, portant délégation de pouvoirs du président au directeur général et l'autorisant à déléguer sa signature aux cadres,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 2 « Opérations financières » et l'article 3 « Avances ou prêts aux filiales et participations » de la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003 sont modifiés comme suit : les mots « M. Dinant (Jean), chef du département finances par intérim » sont remplacés par les mots « M. Dupeyron (Frédéric), chef du département finances ».

Article 2

Après l'article 2 de la décision n° DG/2003/2308 du 21 juillet 2003, est inséré un article 2 *bis* ainsi rédigé : « Article 2 *bis* ; opérations comptables et de trésorerie.

Article 2 *bis*

1. La signature des actes afférents à l'ouverture, la fermeture de tous comptes ouverts auprès des établissements bancaires ou autres, ainsi qu'à leur fonctionnement, notamment par la passation de toutes conventions et opérations administratives utiles, est déléguée à :

- M. Galzy (Laurent), directeur général délégué chargé des finances et de l'administration ;
- M. Pineau (Serge), directeur de la comptabilité et de la trésorerie.

Article 2 *bis*

2. La signature :

- des actes nécessaires à la gestion de la trésorerie et à la mise en œuvre des opérations financières ;
- des actes portant opérations de recettes et de dépenses relatives à tous les services sans exception ;
- des actes portant paiement, réception et encaissement de toutes sommes à tous débiteurs et créanciers ;
- des actes donnant ou retirant quittance ou décharge valable de toutes sommes reçues ou payées.

Est déléguée à :

- M. Galzy (Laurent), directeur général délégué chargé des finances et de l'administration ;
- M. Pineau (Serge), directeur de la comptabilité et de la trésorerie ;
- M. Chotard (Daniel), chef du service plates-formes ;
- Mme Hotz (Christine), chef du service base de données ;
- M. Le Roux (Hervé), chef du service fournisseurs ;
- M. Tual (Christian), chef du service débiteurs.

Article 2 *bis*

3. La signature des actes nécessaires à la transmission de tous états de situation, de tous récépissés, pièces, livres, journaux et correspondances et autres documents demandés par l'administration est déléguée à :

- M. Galzy (Laurent), directeur général délégué chargé des finances et de l'administration ;
- M. Pineau (Serge), directeur de la comptabilité et de la trésorerie ;
- et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pineau, à Mme Hotz (Christine), chef du service base de données, M. Le Roux (Hervé), chef du service fournisseurs, M. Tual (Christian), chef du service débiteurs ».

Article 3

L'article 2 de la présente décision est applicable à compter de l'entrée en vigueur de la décision n° PR/2004/1891 du 28 juin 2004 susvisée.

Le directeur

général,
H. du Mesnil